



Direction Générale
Territoires Proximité Déchets et Sécurité
Pôle Loire Chézine

Décision n°2026-376

Objet : INDRE – Rue Elsa Triolet – Déclassement de la parcelle non bâtie cadastrée AK 585

Réf. : 3.5.1/3.2.1

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2026-034 du 3 avril 2026 (point 11.4.5) portant délégations du Conseil métropolitain à la Présidente pour prendre toute décision de désaffectation de tout bien immobilier, au sens des articles L.2141-2 et L.3112-4 du Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu la délibération n°2026-034 du 3 avril 2026 (point 11.4.6) portant délégations du Conseil métropolitain à la Présidente pour prononcer le déclassement de tout bien immobilier,

Vu l'arrêté n°2026-17 en date du 3 avril 2026 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Considérant que la parcelle non bâtie cadastrée AK 585 située rue Elsa Triolet sur la commune d'Indre, d'une superficie de 11 m², constitue un délaissé de voirie non affecté à l'usage direct du public,

Considérant qu'il y a lieu de procéder au déclassement de la parcelle AK 585 pour l'intégrer à la propriété cadastrée AK 357 et AK 584,

Considérant que cette parcelle ne présente pas d'intérêt pour Nantes Métropole et constatant sa désaffectation,

Décide

Article 1. INDRE – Rue Elsa Triolet – Déclassement de la parcelle non bâtie cadastrée AK 585 d'une superficie de 11 m²

Article 2. De charger M. le Directeur général des services de Nantes Métropole de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le **16 AVR. 2026**

Pour la Présidente
La Vice-Présidente déléguée

Laure BESLIER



mis en ligne le :

21 AVR. 2026